

**POSTE DE SUPPLÉANCE QUALIFIÉE
EN ENSEIGNEMENT (Toronto)**

**Concours interne/externe ED18-283
Conformément à la convention collective
AEFO Suppléants qualifiés en vigueur**

Date d'affichage : 7 décembre 2018

Date de clôture : 13 décembre 2018

Le Conseil scolaire Viamonde est à la recherche d'un enseignant suppléant qualifié pour combler un poste de suppléance à long terme dans l'école secondaire suivante :

Région	École secondaire	% d'affectation	Date de fin d'affectation	Années d'enseignement	Matières ou cours	Qualifications
Centre	Étienne-Brûlé Toronto	100 %	Indéterminée	7 ^e - 8 ^e	Français 65% Histoire / Géographie 35%	Moyen / Intermédiaire

Date du début de l'affectation : Dès que possible

Exigences et qualifications :

- ⇒ Baccalauréat en éducation
- ⇒ Être membre en règle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
- ⇒ Qualifications spécifiques au poste
- ⇒ Excellente maîtrise du français oral et écrit

Conditions de travail et rémunération régies par la convention collective (AEFO Suppléants) – Enseignantes et Enseignants suppléants qualifiés des paliers élémentaires et secondaires de l'unité de l'AEFO Centre-Sud et Sud-Ouest publique présentement en vigueur.

Les personnes intéressées sont priées de transmettre leur intérêt
au plus tard à 16 h le 13 décembre 2018 à l'attention du Secteur des ressources humaines (recrutement),
Conseil scolaire Viamonde par courriel à : batirmacARRIERE@CSVIAMONDE.CA
en indiquant ED18-283 dans l'objet

Le Conseil scolaire Viamonde promeut la diversité et l'inclusion en milieu de travail.

En vertu des Règlements de l'Ontario 521/01 et 170/02, toute personne employée par le Conseil scolaire Viamonde, doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction.

Étant donné que le Conseil souscrit aux principes d'équité en matière d'emploi et encourage les demandes de femmes, de minorités visibles, d'autochtones et de personnes handicapées, les personnes qui le désirent sont invitées à s'identifier comme étant membres de ces groupes désignés.

En vertu du Règlement de l'Ontario 191/11, des mesures d'adaptation pour les candidats handicapés sont disponibles sur demande tout au long du processus de recrutement.

Les candidates et candidats de l'extérieur du Canada doivent détenir un permis de travail valide avant de poser leur candidature.